

Délibération n° 2018-03-56

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire du 26 juin 2018

Objet

Actualisation de
certaines grilles
tarifaires de l'Agglo
Pays d'Issoire :
Location de la salle à
manger du Foyer des
jeunes travailleurs
(FJT)

Rapporteur

SAUVANT Jean-Pierre

Date de convocation

19 juin 2018

Date d'affichage du compte-rendu

4 juillet 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 126

Présents : 90

Votants : 98

Pour : 98

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle		ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	BERNARD Jean-Paul
BERTHELOT Pascal		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel		BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale	BRUNETTI Graziella	CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	DUBOIS-DUTHEIL Nathalie	
FONTAINE Benoit	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
		CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
COSTON Marie	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESVIGNES Jean
	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain	FRAISSE Pierre-Luc
		GOUEZEC Jean-François
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	HERCEGFI Serge
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
JOLIVET Sylvie	KAROUTZOS Christian	LOUBINOX Nathalie
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre	LIVET Bertrand
	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean		
	NUÑEZ Aurélia	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELLISSIER Patrick	COUTAREL Bernard
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard
TINET Georges		TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie

Absents ayant donné pouvoir (8) : ALLART Sébastien à BAYSSAT Marie, BONNAFOUX Daniel à TINET Georges, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, MAERTEN Christian à VEISSIERE Bernard, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, NICOLLET Michel à JAMON Marc, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrich, SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (8) : CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LETELLIER Josiane, PELOU Michel.

Absents (28) : BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BESSEYRE Fabien, CHANIMBAUD Lionel, CHAZALON Robert, CHEYNOUX Gérard, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, DYNDAS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, LANCRENON Maria, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROCHETTE Christophe, ROUBERTOU Didier, ROUX Bernard, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

VU la délibération du CCAS d'Issoire en date du 24 novembre 2014 relative à la location de la salle à manger du foyer des jeunes travailleurs (FJT) La Passerelle ;

CONSIDÉRANT que, par délibération, le CCAS d'Issoire, gestionnaire du FJT à cette date-là, a validé la location de la salle à manger du FJT ;

CONSIDÉRANT que cette location est réservée à un usage professionnel et n'est pas autorisée pour des particuliers et pour des événements familiaux ou festif ;

CONSIDÉRANT que ce prêt est soumis aux disponibilités du service ainsi qu'à la remise en état de la salle après utilisation ;

CONSIDÉRANT qu'au vu des bilans des années précédentes et afin de réactualiser les tarifs fixés en 2014, il est proposé une nouvelle politique tarifaire comme suit :

- tarif horaire unique quel que soit le nombre d'heures jusqu'à 7h : 20 € de l'heure
- dégressivité selon la durée de location :

DURÉE	REMISE (en pourcentage)	TARIF
1 journée (8 heures)	- 6,25 %	150 € au lieu de 160 €
2 jours	- 10 %	270 € au lieu de 300 €
3 jours	- 11 %	400 € au lieu de 450 €
4 jours	- 10 %	540 € au lieu de 600 €
1 semaine (hors WE)	- 10 %	675 € au lieu de 750 €
Au-delà d'une semaine	Application tarif ½ journée	80 € au lieu de 150 € par jour

- gratuité une fois par an pour les associations œuvrant dans le champ de l'action sociale (selon les statuts de l'association) ;
- gratuité pour les financeurs du FJT (État, Conseil départemental et Caisse des allocations familiales) ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de mettre en place ces nouveaux tarifs à partir du 01 juillet 2018 dans les conditions ci-dessus exposées ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Jean-Paul BACQUET




Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 13 / 07 / 2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 13 / 07 / 2018

Envoyé en préfecture le 13/07/2018

Reçu en préfecture le 13/07/2018

Affiché le



ID : 063-200070407-20180626-DEL_2018_03_56-DE